

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2023	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	03	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	040	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	7.5.1	Subventions Demande de subventions

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

32

Séance Publique ordinaire du **27 mars 2023**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, les vingt-sept mars à 18H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 17 mars 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mme Odile SCHAAP, MM. Thierry THOREAU, Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Laurianne DUCASSÉ
Mme Claire TRAMOND

Ont donné procuration :

Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
Mme Claire TRAMOND à M. Frank GOBBATO

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Loïc DÉSANGLES

**Objet : Aménagement d'une plaine de Jeu – City stade
Proposition d'approbation du plan de financement**

RAPPORTEUR : Christiane PREVITALI, Adjoint au Maire chargée de la voirie, des travaux et des cimetières

La commune est propriétaire d'un terrain sis chemin des amandiers situé aux abords du centre-ville, cadastré BY 578, dont le plan est annexé à la présente note.

Madame l'Adjointe au Maire précise que ce terrain est régulièrement utilisé par les établissements scolaires dans le cadre d'activités sportives : cross, rugby.

Dans le cadre des objectifs prioritaires de développement durable et d'amélioration de la qualité de vie de sa population, Madame l'Adjointe au Maire propose d'aménager ce lieu et y implanter une plaine de jeux, appelée aussi city stade et ainsi renforcer l'attractivité de ce secteur et créer un espace intergénérationnel.

Cet équipement permettra également aux enfants et aux scolaires de bénéficier d'un choix plus important dans la pratique de jeux ou d'activités sportives.

Elle propose donc d'aménager cette zone avec :

- 1 plateau multisports de 24m x12m qui permettra la pratique du basket, du football et du volley-ball,
- 1 aire de jeux pour les enfants en bas âges (1 à 6 ans)
- l'installation de mobiliers urbains aux abords de ces équipements (bancs, corbeilles)

Sur ce terrain, la commune est également propriétaire d'un bâtiment qui, dans le projet global, sera rénové afin d'aménager des sanitaires publics, ainsi que du rangement pour le matériel sportif des établissements scolaires.

Enfin cette zone sera paysagée avec la plantation d'arbres et de haies pour s'intégrer parfaitement à l'environnement.

Le coût de l'aménagement de cette plaine de jeux est estimé à 110 000 € TTC et détaillée comme suit :

- plateau multisports :
 - fourniture et pose de l'arène : 47 000 €
 - mise en œuvre enrobé + peinture : 23 000 €
- aire de jeux enfants :
 - fourniture et pose des jeux : 19 500 €
 - fourniture et mise en place d'un sol amortissant : 3 000 €
 - contrôle des installations : 700 €
- meublier urbain :
 - bancs : 4 000€
 - garage à vélos : 500 €
 - corbeilles : 1 000 €
- bâtiments :
 - ravalement des façades : 2 300 €
 - rénovation des sanitaires – rangement : 7 000 €
- aménagement paysager :
 - plantation d'une haie : 1 000 €
 - plantation d'arbres : 1 000 €

Par ailleurs, Madame l'Adjointe au Maire propose, afin de financer ce projet, de solliciter l'attribution de subventions, en particulier auprès de l'Etat au titre de la DETR 2023 et de l'Agence nationale du sport.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- d'approuver le lancement de cette opération pour un montant prévisionnel de 110 000 € TTC, hors travaux en régie
- d'en approuver le plan de financement prévisionnel comme suit :
 - Etat au titre de la DETR 2023 : 33 000 €
 - Agence nationale du sport : 55 000 €
 - Commune : 22 000 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,


Le Secrétaire de séance,
Loïc DÉANGLES




Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le - 3 AÿR. 2023
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : - 3 AÿR. 2023